



DOSSIER SPÉCIAL DÉCHETS VERTS

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, LE GRAND NANCY A ARRÊTÉ LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS. NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS ET DEVONS APPRENDRE À MODIFIER NOS HABITUDES, À INVENTER DE NOUVELLES SOLUTIONS. PAS DE PANIQUE ! ELLES EXISTENT ! ELLES POURRAIENT MÊME S'AVÉRER ÊTRE UNE AUTRE FAÇON DE VIVRE ENSEMBLE...

PLAN B POUR LES DÉCHETS VERTS

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS : POURQUOI ÇA CHANGE ?

En 2011, une analyse effectuée sur les déchets a montré qu'environ 6 000 tonnes de déchets verts de jardin étaient jetés avec les ordures ménagères par les Grands Nancéiens, soit autant que le tonnage collecté en déchetterie.

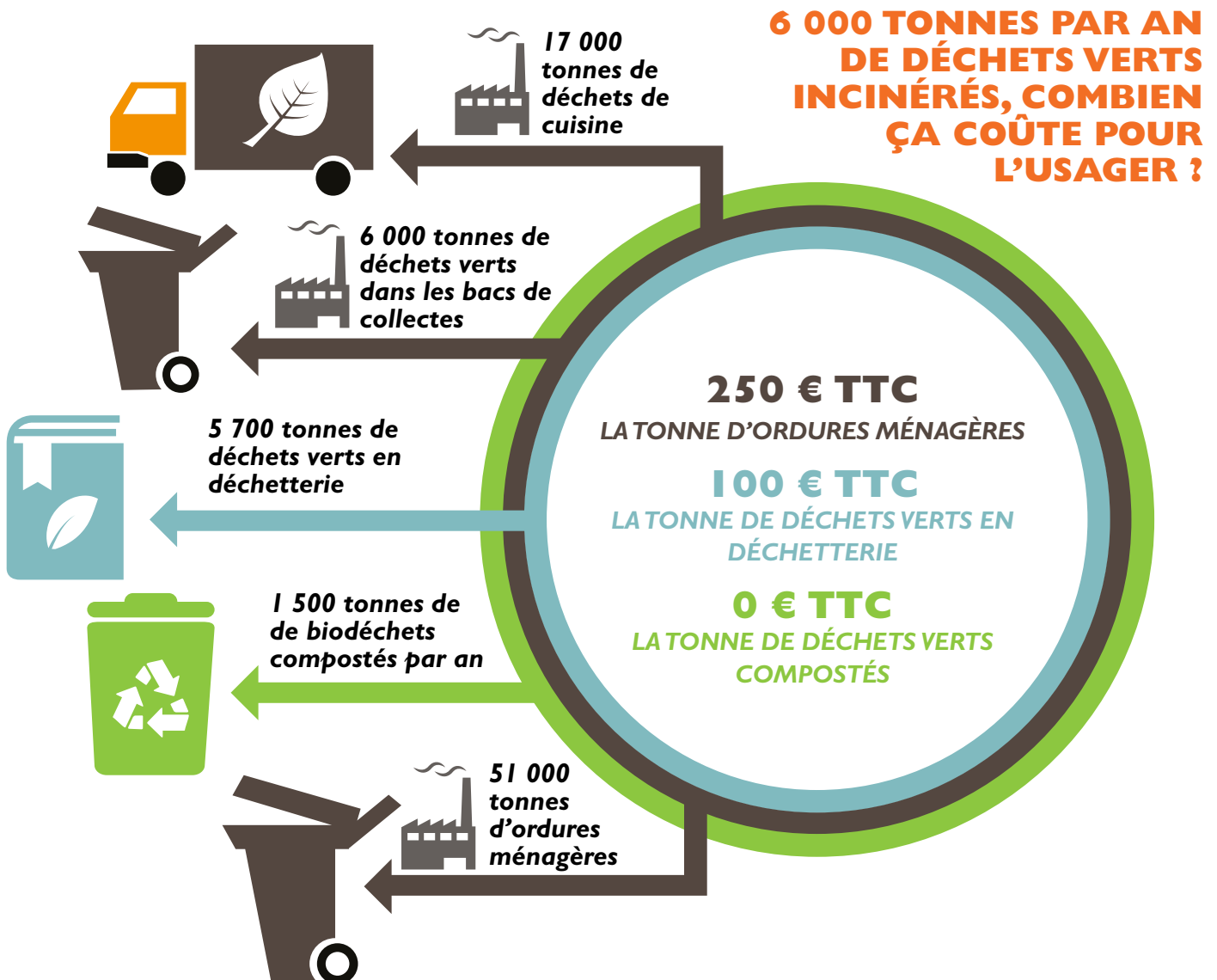
Lancée par le Grand Nancy fin 2015, l'opération **Déchets verts, on en fait notre affaire** consiste à ne plus collecter les gros volumes de gazon, feuilles et autres branchages déposés sur la voirie ou dans les bacs de collecte. Seule exception à la règle, les sapins de Noël seront tolérés.

Avec cette opération, le Grand Nancy évalue à 3 000 tonnes les déchets verts détournés des ordures ménagères courantes, soit la moitié du chiffre actuel.

Une gestion plus vertueuse pour l'environnement et une économie pour tous : l'incinération d'une tonne de déchets coûte 100 €, l'économie sera donc au minimum de 300 000 € par an.

Alors comment fait-on individuellement ? Retrouvez tous les conseils et les solutions sont dans ce document !

Les infos, c'est aussi sur :
WWW.DECHETS.GRAND-NANCY.ORG ou
auprès de la MAISON DE L'HABITAT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
au 03 54 50 20 40



VILLERS DONNE L'EXEMPLE



La réduction des finitions de tonte : plus esthétique, moins blessant pour les arbres et un habitat naturel pour les insectes.

NOUVELLES DONNÉES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES : VILLERS S'EST MISE AU RYTHME DES NOUVELLES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES ESPACES VERTS.

Améliorer la biodiversité et, par la même occasion, embellir les espaces et réduire les coûts de fonctionnement, c'est le pari de cette nouvelle gestion des espaces verts mise en place à Villers-lès-Nancy depuis l'été 2015.

Après le fauchage tardif, la suppression de haies strictes, la réduction des finitions de tonte ou encore les plantations de vivaces dans les massifs, l'équipe du service des espaces verts de la commune poursuit l'expérience autour de nouveaux projets.

ON TRIE AU CIMETIÈRE

Deux points de tri sélectif (substrat et végétaux) seront installés à partir de la fin du mois de février. Ils seront situés dans les locaux à poubelles, l'un à l'entrée principale du cimetière et l'autre sur la partie basse, du côté de la rue Chanoine Piéron.

LE MULCHING (voir page 4)

Les tontes sont quasiment toutes effectuées en mulching afin de réduire les coûts du traitement des déchets et gagner du temps.

LE PAILLAGE (voir page 5)

Nouveauté de l'année 2015 concernant le ramassage des feuilles, une partie est récupérée pour réaliser du terreau de feuilles directement au centre technique. Dans certains secteurs de la ville, les feuilles sont soufflées pour réaliser des paillages de massifs arbustifs, en pied d'arbre et en sous-bois. Ces opérations visent à réduire le traitement des déchets et à favoriser l'enrichissement des sols.

LE BROYAGE (voir page 6)

Les déchets de taille et d'élagage, sont quant à eux systématiquement broyés : les petits déchets de taille sur pelouse sont broyés par le passage de la tondeuse lors la tonte suivante ; une partie du broyat des branchages est remis au pied des haies et des massifs arbustifs pour lutter contre les adventices (plantes indésirables) et nourrir les sols.

C'EST BIEN BEAU, MAIS J'EN FAIS QUOI DE MES DÉCHETS VERTS ?

**ON VALORISE, ON S'ORGANISE,
ON S'ENTRAIDE POUR ALLER À LA
DÉCHETTERIE MÊME SI NE PAS Y ALLER,
C'EST MIEUX !
VOICI QUELQUES SOLUTIONS FACILES,
DU BALCON AU JARDIN.**

SOYEZ LE KING DU MULCHING

Le mulching, c'est l'art de tondre sans ramasser l'herbe. Mais pour cela, assurez-vous d'être équipé d'une **tondeuse mulcheuse** qui va hâcher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching.

Comment ça marche ? Une dépression d'air à l'intérieur de la tondeuse va faire passer l'herbe coupée dans la lame à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'elle soit finement hâchée avant de la répandre sur le gazon pour disparaître entre les brins.

LES BASES D'UN BON MULCHING

- Ramasser la 1^{ère} tonte de l'année
- Tondre un tiers de la hauteur de l'herbe
- Tondre quand l'herbe est sèche
- S'assurer que le carter est propre
- Adapter sa vitesse de tonte

ON JARDIPARTAGE ?



Vous êtes tenté par la pratique du mulching mais votre jardin vous semble trop petit pour investir dans une **tondeuse mulcheuse**.

Vos voisins sont peut-être dans le même cas. Questionnez-les : les achats en commun, ça se passe souvent bien !

LES AVANTAGES

- 30 % de gain de temps de tonte
- Pas de ramassage de l'herbe
- Pas de transport
- Fertilisation naturelle de la pelouse
- Maintien de l'humidité du sol

Et cette pratique présente plusieurs avantages : c'est un réel gain de temps au niveau de la tonte qui garantit un aspect impeccable à la pelouse.

On ne ramasse plus l'herbe qui devient un fertilisant naturel et n'a plus à être stockée comme déchets verts. Comme l'herbe coupée contient 95 % d'eau, le sol conserve son humidité.

Le prix des tondeuses mulching (magasin de bricolage type) varie de 250 € à 500 € pour les modèles d'entrée de gamme. Si vous ne souhaitez pas investir dans une tondeuse mulcheuse, vous pouvez adapter la vôtre d'un kit mulching pour environ 60 € (vérifiez bien la compatibilité de votre tondeuse !).





DEVENEZ L'AS DU PAILLAGE

La nature ne laisse habituellement pas le sol à l'état nu. Pour remédier aux exceptions, vous pouvez lui donner un coup de pouce grâce au **paillage**, une technique qui consiste à recouvrir le sol de matières organiques, minérales ou textiles pour le nourrir et/ou le protéger. Et ça fonctionne partout : du potager aux pieds des haies, des arbres et arbustes, en passant par les massifs de plantes et les pots ou jardinières sur les balcons.

AVEC QUELS MATÉRIAUX ?

Qu'ils soient organiques ou minéraux, beaucoup peuvent servir de paillis.

Le paillage organique est composé d'éléments végétaux dont la durée de vie varie selon la nature.

Les paillis de copeaux de bois, d'écorces de pin ou de tailles de haies et d'arbustes durent bien plus longtemps que ceux issus des tontes de gazon ou de feuilles mortes. Attention ! Les aiguilles de pins, les feuilles des arbustes persistants, les thuyas et les cyprès peuvent libérer des substances toxiques et se dégradent difficilement. Réservez-les pour vos allées et vos plantes de terre de bruyère !

La durée de vie du **paillage minéral** est (presque) infinie. Comme il participe au réchauffement du sol, il est particulièrement conseillé pour les plantations qui aiment la chaleur.

Billes d'argile, pouzzolane, débris d'ardoises de poteries sont les alliés du jardin.

Le paillage plastique ou textile est peu esthétique et rarement biodégradable. Il est principalement utilisé pour retenir la terre des talus en pente.

Minéral ou plastique, ces deux derniers type de paillage ne vous permettront pas de traiter vos déchets verts.

7 BONNES RAISONS DE PAILLER

On limite les arrosages

Le paillage absorbe l'eau et maintient l'humidité du sol en réduisant le phénomène d'évaporation. C'est LA bonne méthode pour gagner du temps et faire des économies d'eau.

On oublie le désherbage

Comme la lumière ne peut plus atteindre la surface du sol, les mauvaises herbes ne peuvent plus se développer : plus de produits chimiques et moins d'efforts !

On crée un habitat naturel pour les insectes utiles.

On enrichit le sol

Si le paillage est organique, il se décompose en humus. Et ça, votre sol adore : ça augmente sa fertilité.

On protège ses fruits et légumes puisqu'ils ne seront pas en contact direct avec le sol.

On améliore les conditions des végétaux puisque les parasites ou autres champignons sont filtrés par cette barrière. Sachez aussi que le paillage permet d'atténuer le stress de vos plantations : la garantie d'une belle croissance.

On favorise la bonne santé du sol

Moins exposés aux changements de températures et au taux d'humidité, les micro-organismes peuvent donc développer les éléments nutritifs nécessaires.

ON S'Y MET TOUS !

LE GÉNIE DU BROYAGE

Le broyage consiste à **réduire les résidus de taille d'arbres ou d'arbustes en copeaux** pour les réutiliser ensuite comme paillage ou pour alimenter le compostage.

Le **broyat**, c'est une ressource de qualité présente sur place et gratuite, essentielle pour enrichir et embellir les jardins.

C'est aussi le meilleur moyen de limiter les apports et les déplacements en déchetterie puisque cette méthode vous permet de réduire de 6 à 12 fois le volume de déchets verts.

EN PRATIQUE

Pour une petite quantité de branchages (faible section d'un diamètre inférieur à 2 cm), il s'avère plus rapide de broyer avec la tondeuse en étalant les branchages sur la pelouse. Un passage lent vous permettra de récupérer le broyat dans le panier.

Pour une grande quantité de branchages (forte section d'un diamètre supérieur à 2 cm), mieux vaut utiliser un matériel adapté comme un broyeur thermique.

ON JARDIPARTAGE ?



Cinq foyers qui se regroupent pour l'achat d'un broyeur, c'est une dépense moyenne de 60 € rapidement amortie. C'est aussi l'occasion de se retrouver autour d'un café-

broyat convivial dans son quartier, de partager des moments pour échanger ses trucs et astuces au jardin. Et d'éviter un trajet à la déchetterie !

ON EN FAIT QUOI ?

Tout dépend du temps que vous souhaitez consacrer à vos espaces verts. Si vous en avez peu, préférez les paillages aux endroits où vous souhaitez éviter la pousse des mauvaises herbes. Si vous avez un potager et y passez un peu plus de temps, compostez une partie de votre broyat de déchets verts.

Si vous êtes un passionné, expérimentez toutes les solutions possibles : paillage, compostage, BRF (bois raméal fragmenté) pour recréer un humus forestier...

Le prix des broyeurs électriques (magasin de bricolage), acceptant un diamètre de branche allant jusqu'à 3 cm varie de 250 € à 500€.

Pour les gros diamètres ou les travaux plus importants, mieux vaut louer un broyeur thermique pour environ 70 € par jour.





« Eloge du compost », jardin n° 26
Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire,
2008

LE CADOR DU COMPOST

Le compost est le résultat d'un processus naturel de transformation des déchets organiques.

Tous les végétaux peuvent être compostés, sauf les conifères, trop acides et certains arbustes persistants, trop lents à la décomposition. Il peut être pratiqué à différentes échelles, depuis son balcon jusqu'au jardin.

Mais qu'il soit individuel ou partagé, les règles sont les mêmes :

Une bonne aération

Les micro-organismes ont besoin de respirer. Les déchets de cuisine, souvent humides, se tassent et empêchent l'air de circuler. Il faut donc ajouter des matières sèches et mélanger régulièrement les déchets.

Un taux d'humidité constant

Sans eau, pas de vie : le compost doit donc être humide.

Le mélange des matières

Le secret d'un compost de qualité tient dans le mélange équilibré de déchets secs et humides et dans la variété des déchets (riches en carbone et en azote).

QUELS DÉCHETS DANS LE BAC DE COMPOSTAGE ?

Épluchures de fruits et légumes (y compris agrumes, oignons)

Fruits et légumes abîmés (découpés en morceaux)

Papier essuie-tout et papier journal (en petites quantités)

Marc de café et thé avec leurs filtres ou dosettes en papier

Coquilles d'oeufs (de préférence broyées)

Pain, gâteaux

Restes de repas cuits d'origine végétale (riz, pâtes, haricots...)

Fleurs, plantes fanées coupées en petits morceaux (sans la terre)

CEUX À ÉVITER ?

Viandes et poissons

Produits laitiers (fromage, yaourt...)

Mottes de terre ou terreau des jardinières

Gros volumes de déchets verts (tontes, branches, feuilles) à réserver au paillage et au broyage

Coquilles de moules, huîtres et crustacés

Matières non biodégradables (plastiques, métaux, verre...)

Huiles de friture

Litières pour animaux

ON S'Y MET TOUS !

SUR LES CHEMINS DU COMPOSTAGE

ON COMPOSTE ENSEMBLE ?

Vous habitez un immeuble ou vous n'avez pas envie d'installer un bac dans votre jardin ? Le compostage partagé, c'est simple et ça marche !

Il faut réunir deux conditions : un espace d'au moins 5 m² pour installer les bacs et l'essentiel : le volontariat actif des participants. C'est la base du compostage collectif.

Sans lui, le déroulement du projet de compostage collectif est compromis.

Les bonnes pratiques des usagers sont aussi garantes du projet. Il faut donc veiller :

- à respecter les consignes de tri,
- à ajouter de la matière structurante lors de chaque apport et, autant que possible, mélanger les déchets.

Les **référénts compostage** sont des bénévoles résidant à proximité des lieux de compost. Une formation gratuite leur est donnée par des maîtres composteurs du **Grand Nancy**.

QUELLES SONT LES MISSIONS DES RÉFÉRENTS COMPOSTAGE ?

Assez simples, ces opérations ne prennent pas plus de 10 minutes par semaine. Il s'agit de :

- Vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs de tri dans les composteurs, les enlever au besoin,
- Mélanger les déchets en surface une fois par semaine,
- Transférer entièrement les déchets du bac de compostage lorsqu'il est plein vers le bac de maturation (une à deux fois par an en moyenne),
- Relayer l'information et les consignes de tri aux habitants et répondre à toutes les questions liées au projet.

Les référénts compostage sont aussi relais entre les habitants et la Ville ou encore le Grand Nancy qu'ils peuvent à n'importe quel moment contacter pour régler tous problèmes éventuels.

LE GRAND NANCY VOUS AIDE !

Plastique recyclé 325 l

36 €
- 18 € Grand Nancy
= 18 €

conseillé pour les
terrains de < 400 m²



Bois 575 l

56 €
- 28 € Grand Nancy
= 28 €

conseillé pour les
terrains de > 400 m²



OÙ ACHETER MON COMPOSTEUR ?

Si vous disposez d'un jardin, le Grand Nancy propose des composteurs à tarifs préférentiels :

- en bois 575 litres (L 960 x l 870 x h 870 mm), pour un montant de 28 € (au lieu de 56 €, participation du Grand Nancy à hauteur de 50 %)
- en plastique recyclé 325 litres (L 700 x l 700 x h 820 mm), pour un montant de 18€ (au lieu de 36 €, participation du Grand Nancy à hauteur de 50 %)

Vous pouvez acquérir votre composteur :

- deux fois par an dans votre commune lors des restitutions de compost dans la limite des stocks disponibles,
- toute l'année à la Communauté urbaine : accueil relation clientèle, 7 rue Pierre Chalnot à Nancy, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi).
- lors de la manifestation **Jardins de Ville-Jardins de Vie** qui se déroule chaque année le dernier week-end de septembre au Parc de Montaigu (Jarville/Laneuveville).

Sachez que certaines communes apportent aussi une aide complémentaire. Renseignez-vous !

À CONCARNEAU, LE COMPOSTAGE, C'EST UN JEU D'ENFANT !

Le tri marrant n° 1 | - www.concarneau-cornouaille.fr/magazine-passerelle/ | 5-communication/33 | le-tri-marrant

La crèche associative concarnoise "A la Rue Béole", fait ses premiers pas dans le compostage. Depuis juillet 2013, épluchures des fruits et légumes sont déposées dans un composteur en bois de 300 litres, installé au fond du jardin. L'occasion de susciter de bons réflexes dès le plus jeune âge. Un outil à la fois pédagogique et pratique ! Explications avec Catherine Billet, directrice de la crèche



Le compostage : un outil pratique et pédagogique. © Crèche "A la Rue Béole"

Etes-vous satisfaits du composteur ?

Oui, il s'intègre bien dans le jardin et la taille est adaptée pour notre production : les épluchures de fruits et légumes des vingt repas préparés sur place chaque midi.

Qui alimente le composteur ?

La cuisinière ou un membre de l'équipe, presque toujours accompagné d'un ou deux enfants. C'est l'occasion de leur faire découvrir la notion de compostage. Cette activi-

té est ludique, au même titre qu'un jardin pédagogique. Le vocabulaire employé est adapté aux enfants afin qu'ils comprennent facilement la démarche ("on va donner à manger au composteur").

Comment est organisée la collecte des déchets alimentaires ?

Lors de la préparation des repas, les fruits et légumes sont épluchés

sur un plateau puis transportés au composteur.

Avez-vous déjà utilisé votre compost ?

Non, pas encore. Nous prévoyons de récupérer le compost obtenu pour le jardin ou pour l'offrir aux familles des enfants. Son utilisation permettra de souligner l'effort de la crèche et la participation des enfants à la valorisation des déchets.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Le compost dégage-t-il de mauvaises odeurs ?

Non s'il est bien entretenu et bien aéré, le compost ne dégage aucune odeur.

Le compost attire-t-il des animaux indésirables ?

Si chats, oiseaux ou rongeurs peuvent être attirés, les bacs entièrement clos vont venir à bout de leur patience.

Outre l'odeur, c'est pour cela qu'il est fortement déconseillé de ne pas déposer les déchets de viandes, poissons ou produits laitiers.

Peut-on composter les pelures d'agrumes ?

Oui, mais compte tenu de l'acidité contenue dans leur peau et des huiles essentielles, ils mettront un peu plus de temps à se décomposer.

Faut-il toujours de la matière structurante ?

Oui : en compostage collectif, il est indispensable de mélanger 30 à 40% de matières structurantes sèches riches en carbone (branches broyées, paille, feuilles mortes et sèches) avec les verts frais et humides riches en azote (épluchures de fruits et légumes, tontes, restes alimentaires, etc...) qui ont plutôt tendance à se tasser et donc à empêcher la circulation de l'oxygène nécessaire au bon déroulement du processus de compostage.

ÇA MARCHE AILLEURS !

En Europe, à l'échelle des villes ou des villages, les habitants sont de plus en plus nombreux à valoriser cette ressource pour limiter les impacts sur le changement climatique (réduction des émissions de CO2 et de méthane) et assurer la maîtrise des coûts de collecte et de traitement.

Dans l'exemple ci-contre de la ville de Concarneau, c'est dès la crèche qu'on s'y met !

Apprendre dès le plus jeune âge les bonnes pratiques, peut-être est-ce ce qui impactera plus tard le dérèglement que nous vivons ?

L'innovation citoyenne : « Une réponse nouvelle apportée par un groupe de citoyens, organisés ou non, à une situation (et/ou un besoin) nouvelle ou jugée insatisfaisante touchant à la qualité de l'environnement (y compris social) sur les territoires auxquels ils sont attachés physiquement (lieu de vie, de travail, de vacances et d'itinérance) ou sentimentalement. La démarche de construction de la réponse doit impliquer d'autres acteurs, notamment des habitants, utilisateurs ou usagers du territoire concerné. »

**DÉFINITION DE L'INNOVATION
CITOYENNE RETENUE PAR
ÉCOPÔLE CPIE PAYS DE
NANTES**

LE RÉSEAU DES GUIDES COMPOSTEURS DE LORRAINE

Plusieurs collectivités ont été à l'initiative de réseaux de guides composteurs. Certains ont aussi vu le jour grâce à des bénévoles qui ont choisi de créer un réseau local.

Aujourd'hui, c'est l'ADEME Lorraine qui fédère ces réseaux et les collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif est de développer un maillage régional de bénévoles capables de transmettre l'envie et les bonnes astuces pour composter et pailler les déchets organiques du jardin et de la cuisine.

Pour devenir guides composteurs, les bénévoles reçoivent une formation gratuite et complète de 2,5 jours sur les techniques de gestion des déchets organiques ainsi que sur les techniques de communication.

En savoir plus : www.guidescomposteurslorraine.fr



LES GUIDES MALINS

À retirer à la Maison de l'habitat et du développement durable ou à télécharger, ces guides seront de précieux alliés pour la mise en pratique de la gestion de vos déchets, qu'ils soient verts ou non... Produire moins de déchets, apprendre à mieux recycler, leur donner une seconde vie... Vous y trouverez des tas d'infos et d'astuces !



Guides à télécharger et information sur :
www.grand-nancy.org et www.ademe.fr



VOUS AVEZ LES IDÉES VERTES ? PARTAGEZ-LES !

Avec l'arrêt de la collecte des déchets verts depuis le 1^{er} janvier, nous devons tous modifier nos habitudes et inventer de nouvelles solutions, individuelles et collectives.

On peut s'organiser et s'entraider pour aller à la déchetterie, mais on peut aussi ne pas y aller et gérer les déchets verts autrement : broyage, paillage, compostage et lombricompostage, mulching...

ON RECYCLE !

Petit rappel : il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin. En cas de non-respect des règles, vous êtes passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 € (art. 131-13 du code pénal).

Quant aux voisins incommodés par les odeurs, sachez qu'ils peuvent aussi engager votre responsabilité pour nuisances olfactives. Si la législation est à respecter, quelques éléments de bon sens vous convaincront : les déchets verts sont composés à 80 % d'eau. Les incinérer revient donc à brûler de l'eau : un véritable non sens.

Par ailleurs, de nombreux polluants sont émis lors des brûlages de déchets verts. Parmi eux, les particules fines qui constituent un problème sanitaire majeur, puisqu'elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires. Leur impact à court terme sur la santé est aujourd'hui clairement établi.

Alors si vous ne souhaitez ni pailler, mulcher, broyer ou composter, vous pouvez vous débarrasser de vos déchets verts dans les 9 déchetteries de l'agglomération.

Pour cela, demandez votre carte d'accès, elle est obligatoire !

La carte d'accès est mise gratuitement à la disposition des

habitants des vingt communes du Grand Nancy.

Pour l'obtenir (une seule par foyer), rien de plus simple : remplissez le formulaire et renvoyez-le avec un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, une quittance de loyer ou votre dernière taxe d'habitation, aucun autre justificatif ne sera accepté) par internet sur www.grand-nancy.org ou par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine du Grand Nancy
Direction Déchets Ménagers
22-24 Viaduc Kennedy - Case officielle 80036
54000 NANCY



Pour obtenir votre carte de déchetterie, téléchargez le formulaire sur dechets.grand-nancy.org

HORAIRES D'OUVERTURE

Nancy :
7j/7 - 7 h 30 > 19 h 30

Vandœuvre-lès-Nancy :
7j/7 - 9 h > 12 h et
13 h 30 > 19 h 30*

Autres déchetteries :
lun > ven 13 h 30 > 19 h 30
sam, dim et jours fériés
9 h > 12 h et 13 h 30 > 19 h 30*

*fermeture à 17 h 30
du 1^{er} nov au 1^{er} mars

